Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
23/11/2017		2017-ARA-DP-00870

1. Intitulé du projet

Mise en place des périmètres de protection au niveau du captage de La Touvière à Jarsy

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom | Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: CHAMBERY METROPOLE – COEUR DES BAUGES

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: Xavier DULLIN, Président

RCS / SIRET: 200 069 110 00019 | Forme juridique: Communauté d'Agglomération

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
17. b) Dispositifs de captage des eaux souterraines, lorsque le volume annuel prélevé est inférieur à 10 millions de mètres cubes et supérieur ou égal à 200 000 mètres cubes [...]	Le captage de La Touvière est soumis à examen au cas par cas (550 000m³/an). Le captage fait par ailleurs l'objet d'une demande d'autorisation au titre du Code de la Santé Publique. Le captage de La Touvière relève également de l'autorisation au titre de la rubrique 1.1.2.0 du Code de l'Environnement.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Communauté d'Agglomération CHAMBERY METROPOLE - COEUR DES BAUGES, issue de la fusion de Chambéry Métropole et de la Communauté de Communes du Coeur des Bauges, a repris en janvier 2017 la procédure lancée en 2016 par cette dernière, pour la mise en place des périmètres de protection du captage de La Touvière.

L'objet de cette procédure est ainsi la demande d'autorisation de prélèvement, de distribution et de traitement de l'eau issue de ce captage pour l'alimentation en eau potable des populations concernées et pour la protection de cette ressource par l'instauration de différents périmètres de protection.

Dans le cadre de cette procédure, la mise en oeuvre des préconisations de l'hydrogéologue agréé concernant le captage de La Touvière portera notamment sur la création d'une clôture amovible ceinturant le périmètre de protection immédiate (PPI), la matérialisation de ce dernier par des bornes béton, la pose d'une barrière basculante sur la piste d'accès, et la pose de clapets anti-retour sur les exutoires des vidanges.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le présent projet s'incrit dans le cadre de la restructuration globale de l'alimentation en eau potable du territoire des Bauges Devant, qui prévoit en particulier l'utilisation de la ressource de La Touvière comme ressource principale, afin d'alimenter en gravitaire l'ensemble du territoire.

Sur le captage de La Touvière, la demande de prélèvement associée au projet de régularisation permettra de subvenir aux besoins quotidiens moyens estimés à l'horizon 2030 pour le territoire des Bauges Devant. En jour de pointe, l'appoint de la ressource de Coudray (autre captage situé à Jarsy) pourra s'avérer nécessaire.

Il s'agit ainsi de régulariser une ressource existante utilisée depuis de nombreuses années et pour laquelle le volume prélevé ne sera pas modifié par rapport à la situation actuelle.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans le cadre de la définition du PPI, plusieurs aménagements et travaux seront nécessaires :

- création d'une clôture amovible ceinturant la totalité du PPI soit un linéaire d'environ 155 mètres ;
  il est à noter que le principe d'une clôture amovible a été retenu au vu de la pente soutenue du site, du risque de reptation du manteau neigeux, et du caractère boisé de la zone entraînant des risques de chute régulière de branches et d'arbres;
- mise en place de bornes béton aux quatre angles du PPI ;
- pose d'une barrière basculante sur la piste forestière d'accès au captage ;
- pose d'un clapet anti-retour sur l'exutoire de la vidange du captage et sur les exutoires de la vidange de la chambre de répartition aval (soit 3 clapets).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Suite à la régularisation administrative du captage de La Touvière, un certain nombre de prescriptions seront établies dans le PPI et dans le Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) avec des prescriptions et servitudes visant à limiter les risques de pollution de la ressource. Ces prescriptions seront adaptées suivant le périmètre, PPR "zone 1" (42 parcelles - 21 ha environ) ou PPR "zone 2" (79 parcelles - 23 ha environ) : interdiction des dépôts et de l'épandage de produits polluants, interdiction ou limitation du pâturage, limitation de l'exploitation forestière, ...

Les débits d'exploitation demandés pour le captage de La Touvière sont les suivants :
volume moyen journalier de 1 400 m³/j et volume annuel de 550 000 m³/an.

La ressource de La Touvière a vocation à jouer le rôle de ressource principale du territoire des Bauges Devant.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet concernant le captage de La Touvière est soumis à autorisation au titre du Code de la Santé Publique et à autorisation au titre du Code de l'Environnement (rubrique 1.1.2.0).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Débit d'exploitation demandé	1 400 m³/j 550 000 m³/an
Superficie Périmètre de Protection Immédiate (1 parcelle)	1 500 m²
Superficie Périmètre de Protection Rapprochée "zone 1" (42 parcelles)	20,7 ha
Superficie Périmètre de Protection Rapprochée "zone 2" (79 parcelles)	23,4 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

LES ETARPETS

73630 JARSY

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 6 ° 11 ' 56 " 73 **Lat.** 45 ° 40 ' 12 " 96

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☒ **Non** ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.
Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.
Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF de type I 820031339 "Bois de Pré Poirier et du Pré Lamy" ZNIEFF de type II 820031350 "Massifs Orientaux des Bauges"
En zone de montagne ?	☒	☐	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc Naturel Régional du Massif des Bauges (FR8000031)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Inventaire départemental : 73CPNS4149 "Molliat Nord"
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Captage situé dans les sites Natura 2000 "Partie Orientale du Massif des Bauges" : directive Oiseaux (FR8212005) et Habitats (FR8202002)
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Volume journalier moyen : 1 400 m³/j Volume annuel : 550 000 m³/an Ressource karstique (écoulement naturel)
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet porte sur la régularisation du captage de La Touvière, déjà existant. Il consiste en un captage d'un écoulement naturel et ne comporte en particulier aucun pompage. Le prélèvement se limite aux besoins pour l'alimentation en eau potable du territoire desservi. Il n'est pas prévu d'augmentation du prélèvement. L'incidence des prélèvements sur les masses d'eau souterraines peut donc être considérée comme nulle.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le captage dérive une partie de l'alimentation en eau de la tufière située en aval. Cependant, le débit dérivé ne sera pas augmenté par rapport à la situation actuelle, la tufière conservera donc l'apport dont elle bénéficie déjà depuis la déviation originelle. La procédure de régularisation du captage a en outre été menée en concertation avec le Parc Naturel Régional et le Conservatoire des Espaces Naturels, la problématique liée à la tufière est prise en compte dans le cadre du dossier de demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☒	☒ ☐	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	En phase de travaux, le projet pourra éventuellement être source de bruit mais ne devrait pas générer de nuisances sonores. Le respect strict de la réglementation sur le bruit du chantier permettra de limiter les nuisances sonores en phases travaux. Celles ci seront réduites du fait de la faible ampleur des aménagements prévus. En phase exploitation, le projet ne générera aucun bruit (fonctionnement gravitaire uniquement).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact pour ce projet au vu de sa nature, de ses caractéristiques et étant donné que :
- le prélèvement restera inchangé par rapport à la situation actuelle
- les aménagements seront ponctuels (bornes béton, clôture amovible, barrière basculante, clapets anti-retour), limités à l'emprise du PPI et les dispositions nécessaires à la réduction des éventuelles nuisances seront prises en phase travaux
- le projet fait l'objet dun dossier d'autorisation au titre du Code de la Santé Publique et au titre du Code de l'Environnement, qui prend notamment en compte les incidences éventuelles du projet sur le milieu naturel et en particulier la tufière en aval (procédure menée en concertation avec le PNR, le CEN et la DDT).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ✘

Fait à CHAMBERY le, 15/06/2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessu

ANNEXES

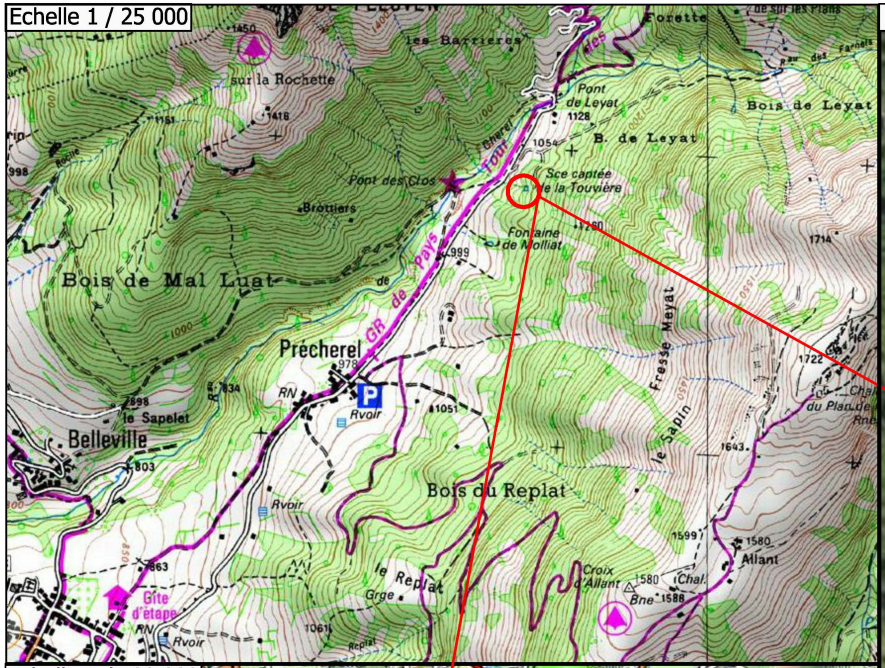

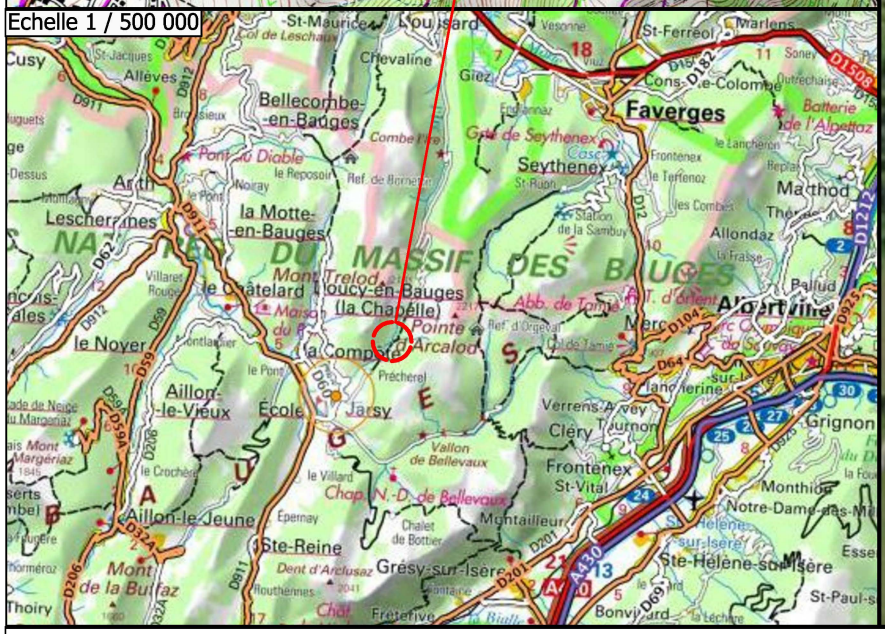

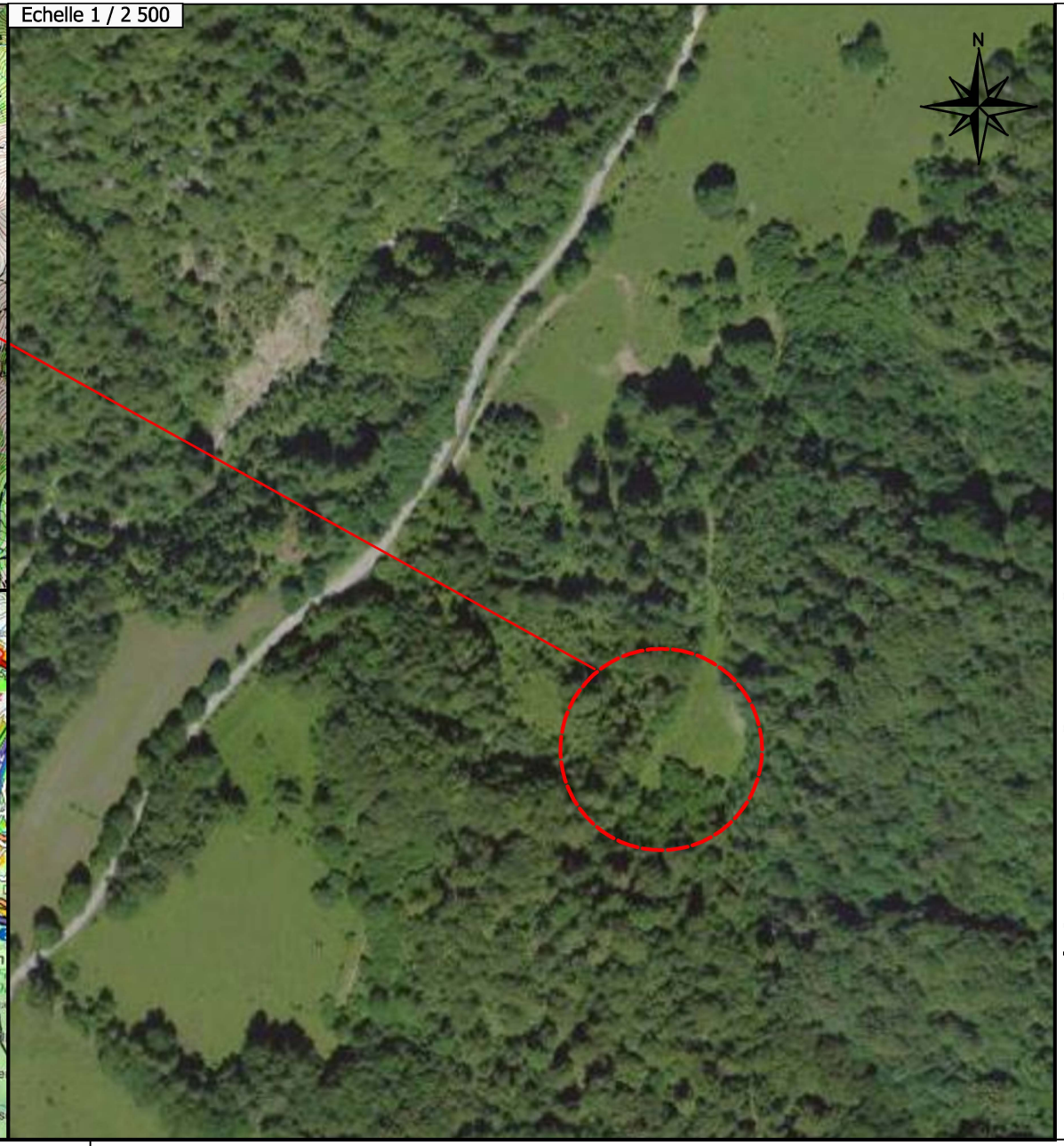

Communauté de communes du Coeur des Bauges
Périmètres de protection de captages

EURYECE
Groupe MERLIN

Z.I. Bois des Lots
Allée du Rossignol
26 130 Saint Paul Trois Châteaux
Téléphone : 04.75.04.78.24
Télécopie : 04.75.04.78.29

Localisation du captage de La Touvière

Ind. : A	Etabli par: SMA	Approuvé par : CSG	Date: 25/ 05/2016	Objet de la révision : Création
D'après carte IGN et vue aérienne (site Geoportail)		Codification : R61025-ER1-ETU-PG-1-015-A		

2 EVALUATION DES RISQUES DE POLLUTION AU DROIT DU CAPTAGE DE LA TOUVIERE

2.1 ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT ET EVALUATION DES RISQUES DANS LE SECTEUR IMMEDIAT DU CAPTAGE

2.1.1 DESCRIPTIF DE L'ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DU CAPTAGE

Les photographies présentées dans ce paragraphe permettent d'illustrer l'environnement immédiat dans lequel se trouve la source de la Touvière.

FIGURE 4 : OUVRAGE DE CAPTAGE

Les photographies ci-après ont été prises selon les vues suivantes :

FIGURE 5 : LOCALISATION DES PHOTOS SUR VUE AERIENNE

① Environnement immédiat de l'ouvrage de captage

② Arrivée sur le site du captage

③ Secteur boisé au nord de l'ouvrage de captage

④ Ouvrages secondaires en aval du captage

⑤ Secteur boisé au sud de l'ouvrage de captage

⑥ Secteur boisé au sud de l'ouvrage de captage

FIGURE 6 : ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DU CAPTAGE DE LA TOUVIERE (PHOTOS PRISES LORS DE LA VISITE DU 13/05/2016)

⑦ Trop-plein du captage	⑧ Chemin d'accès au captage	⑨ Départ du chemin d'accès au captage (à droite) depuis le chemin principal

FIGURE 7 : ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DU CAPTAGE DE LA TOUVIERE (SUITE)

La zone se révèle être **principalement naturelle** et **aucune protection permanente** ne délimite le périmètre immédiat du captage.

Une clôture temporaire est installée au printemps et retirée avant l'hiver à cause de la neige (clôture sommaire avec du grillage à mouton).
Son périmètre correspond à la partie enherbée autour des ouvrages à l'exception du chemin.

A noter par ailleurs que l'accès aux ouvrages se fait par une unique piste qui ne semble pas fréquentée et impraticable pour des véhicules classiques.

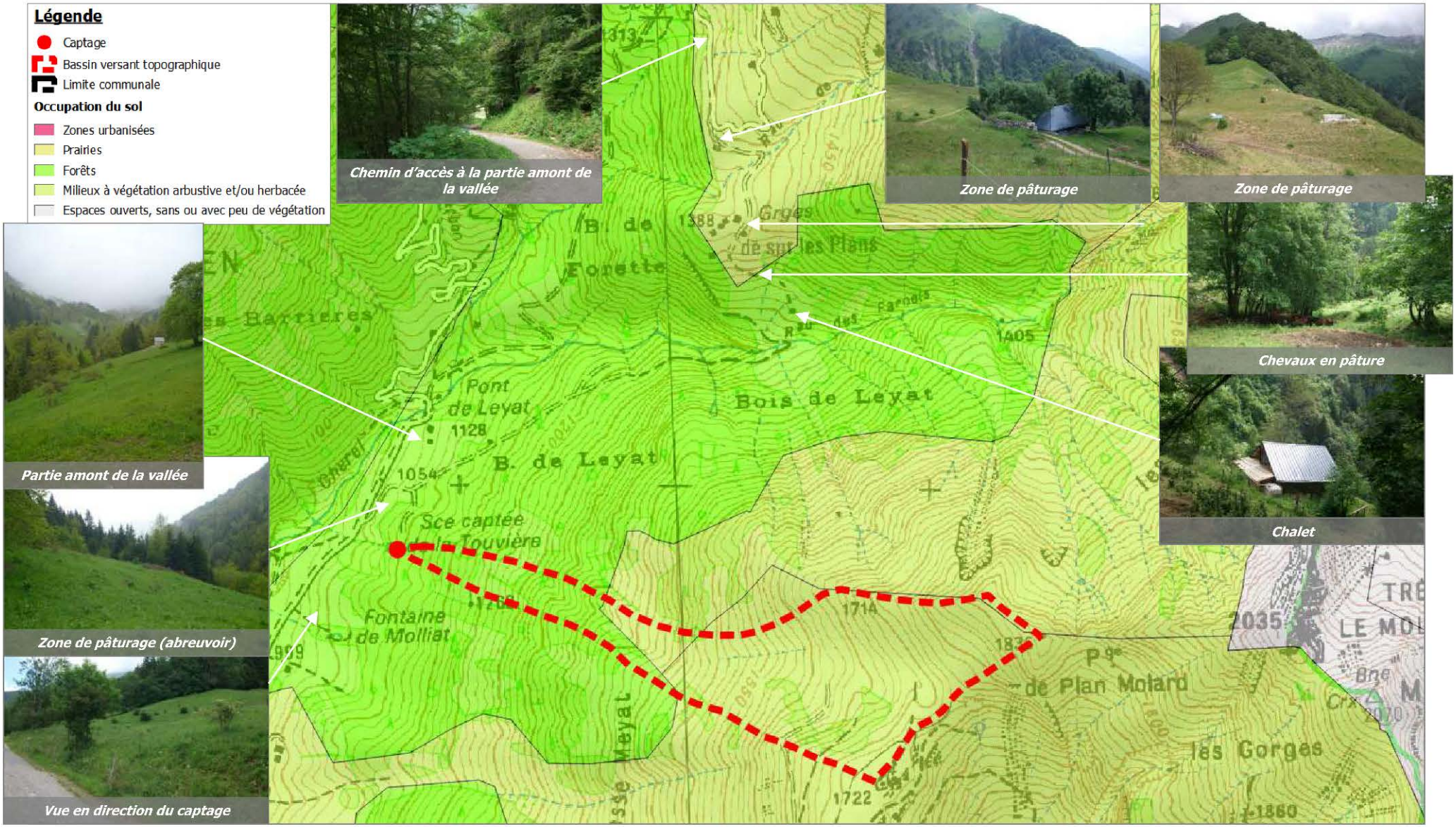

FIGURE 9 : OCCUPATION DU SOL DANS L'ENVIRONNEMENT ELOIGNE DU CAPTAGE

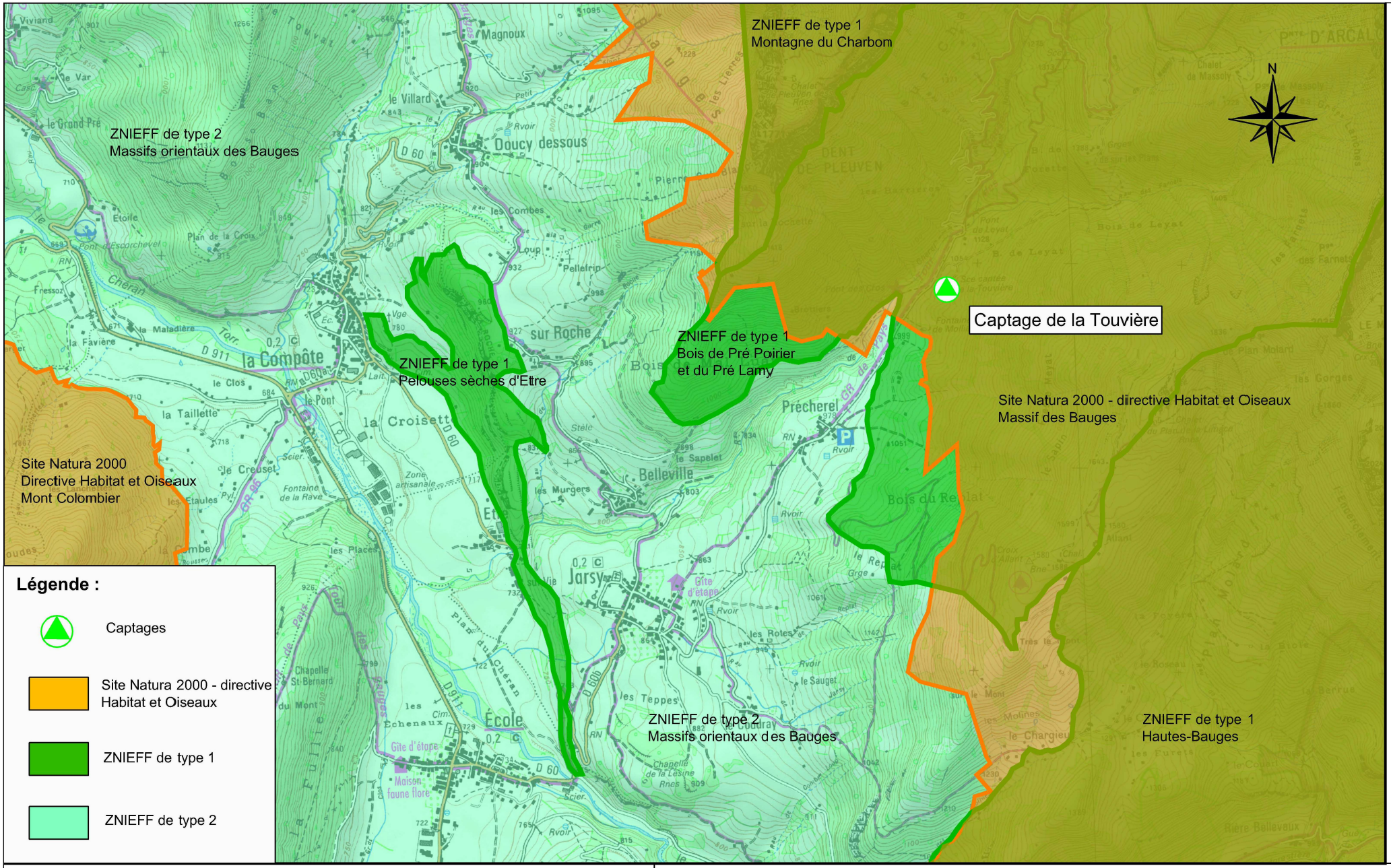

Communauté de communes du Coeur des Bauges
Périmètres de protection de captages

EURYECE
Groupe MERLIN

Z.I. Bois des Lots
Allée du Rossignol
26 130 Saint Paul Trois Châteaux
Téléphone : 04.75.04.78.24
Télécopie : 04.75.04.78.29

Patrimoine naturel - Captage de La Touvière

Ind. : A	Etabli par: SMA	Approuvé par : CSG	Date: 26/ 05/2016	Objet de la révision : Création
Codification : R61025-ER1-ETU-PG-1-017-A				Echelle 1 / 25 000